

Rando-Club "Vert Dur"

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU VINGT CINQ OCTOBRE DEUX MILLE VINGT CINQ

Le Samedi vingt cinq octobre deux mille vingt cinq, s'est tenue sur convocation du Président du Conseil d'administration, la 15^{ème} Assemblée Générale Ordinaire de l'association RANDO CLUB VERT DUR, au C.A, S. E de Bois du Parc, sur le territoire de la Ville de SAINT-JOSEPH.

Une liste d'émargement a été établie et signée par 38 membres présents, à jour de leur cotisation, et participant au vote.
13 pouvoirs ont été remis

Le Président Romain PRIVAT déclare ouverte la séance à 15 H 26.

Il salue et remercie l'assistance et note la présence de M. Gilles VICROBECK, Président du Comité de la Randonnée Pédestre de la Martinique (CRPM).

Il invite l'assemblée à avoir une pensée pour les membres disparus, en particulier Suzanne PINTARD et Simone TROTOUIN, qui nous ont quitté au cours de cette saison.
Une minute de silence est observée en leur mémoire.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour, à savoir :

- ✓ Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
- ✓ Lecture du Rapport moral
- ✓ Lecture et vote du Rapport d'activités
- ✓ Lecture et vote du Rapport financier
- ✓ Projet 2025/2026 (activité et financier)
- ✓ Questions diverses

I – LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE

La secrétaire donne lecture :

- 1) du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 19 octobre 2024.

2.

2) du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2025, tenue en vue de l'examen du rapport financier qui n'avait pas été soumis au vote lors de l'Assemblée générale ordinaire précitée.

A l'issue de cette lecture, la parole est donnée aux membres de l'assemblée.

- Jean-Pierre CACLIN fait observe que le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire indique que la participation pour les adhérents qui ne prennent pas le bus est de 5 euros et non de 8 euros.

Après cette observation, le procès-verbal est soumis au vote.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

II - LECTURE DU RAPPORT MORAL

Le Président présente son rapport moral.

Il rappelle qu'il exerce sa fonction depuis 2010.

Il précise que des problèmes de santé rencontrés au cours de la saison écoulée ne lui ont pas permis de participer à l'ensemble des activités, notamment aux reconnaissances.

Interrogé à plusieurs reprises sur son éventuel remplacement, il réaffirme son attachement au club, et insiste toutefois sur la nécessité d'assurer le renouvellement de l'équipe dirigeante, amorcée depuis deux ans avec l'entrée au Conseil d'administration de Sandra SERENUS et Henri JEAN-MARIE, puis d'Elisabeth MAGIT.

Il invite chaque membre à s'investir dans le fonctionnement du club, au sein des commissions de travail.

Il conclut qu'il ne quittera sa fonction que lorsque la relève sera assurée, et souhaite à l'assemblée des échanges constructifs pour l'avenir du RCVD.

Son rapport n'est pas mis aux voix.

Il emporte l'adhésion de l'assemblée qui l'exprime par des applaudissements.

III - LECTURE ET VOTE DU RAPPORT D'ACTIVITES

Gérard BOUHOT présente le rapport d'activités.

Il précise que celui-ci reprend les même schémas que les années précédentes.

Les objectifs ont largement été atteints

Il développe ensuite les actions de la saison écoulée :

3.

✓ Les réunions du C.A. :

05 réunions ont eu lieu, avec sa participation.

✓ Les adhésions :

Le RCVD s'est réaffilié à la Fédération Française de Randonnée Pédestre et au Comité de la Randonnée Pédestre de la Martinique pour pouvoir valider les licences de ses membres.

On retrouve sensiblement la même pyramide des âges que les saisons précédentes. On note cependant l'arrivée de deux enfants âgés de 8 ans.

✓ Les fiches techniques :

Elles sont établies à la suite des reconnaissances effectuées par l'équipe, et sont soumises à l'approbation du Président avant leur diffusion.

✓ Les Randonnées

21 randonnées ont été effectuées au cours de la saison. Aucun incident n'est à déplorer.

Il souligne le travail réalisé par l'équipe d'encadrement qui fait preuve d'une grande vigilance au cours des randonnées.

Il donne ensuite quelques indications sur le fonctionnement des commissions de travail, dont l'objectif était d'intégrer davantage les adhérents au fonctionnement du club.

- Commission sentiers :

Elle a effectué moins de reconnaissances au cours de la saison ; la plupart des sentiers empruntés étant déjà connus

- Commission matériel :

la responsabilité a été confiée à Emmanuel, qui gagnerait à être aidé dans cette tâche.

- Commission communication :

Le site est toujours géré et mis à jour par Alain TROTOUIN.

Les randonnées sont illustrées par des photographies et des vidéos, diffusées sur le groupe WhatsApp, puis sur le site du club.

Les vidéos sont réalisées par Alain BELLIARD et sont très appréciées des adhérents.

Nous avons été également sollicités pour par l'école primaire Ambroise PALIX de Gondeau, pour l'accompagnement et l'animation d'une randonnée-découverte.

Celle-ci s'est bien déroulée et nous avons reçu de bons retours de la part de l'établissement.

Le président donne la parole à l'assemblée.

4.

- Marie-George REGAL : demande des précisions sur le Pass Découverte et le Pass Rando

- M. VICROBECK :

* le Pass Découverte est conçu pour une participation ponctuelle à une sortie organisée par un club affilié à la Fédération Française de Randonnée. Il peut être délivré pour une journée, une semaine, un mois

* la Pass Rando, ne permet pas de participer aux activités organisées par un club. C'est une facilité offerte par la Fédération Française de Randonnée à quelqu'un qui pratique la randonnée de façon autonome.

Il ajoute, concernant les licences, que les clubs devraient privilégier la licence dématérialisée en incitant leurs adhérents à la télécharger sur leur téléphone portable.

- Christiane REMIR : demande s'il existe une limite d'âge pour pratiquer la randonnée

- M. VICROBECK :

la Fédération Française de Randonnée ne fixe pas de limite d'âge

. L'établissement de la licence est subordonnée à la production d'un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI), datant de moins de 6 mois.

De même, pour un enfant accompagné par ses parents, il n'existe pas d'interdiction de randonner.

La décision est laissée à l'appréciation du club.

Ce rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

IV – RAPPORT FINANCIER

Il est présenté par la Trésorière, Elisabeth MAGIT, sous forme de vidéo.

Les tableaux récapitulatifs des charges et des produits ont été adressés au préalable, par mail, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Elle rappelle que l'effort financier annoncé la saison dernière a bien été tenu.

Nous avons réussi à maîtriser nos dépenses tout au long de l'exercice.

L'exercice se termine avec un excédent de 544 euros.

Le total des charges est de 12.697,16 euros.

Au 31 août, nous étions à jour de nos paiements.

Par ailleurs, elle fait état de plusieurs éléments ayant particulièrement retenu son attention :

- le poste «Transport» :

Il représente une dépense importante pour le club.

5.

Le coût d'un transport varie en fonction du lieu de la randonnée (280, 300, ou 320 euros)
Les désistements de dernière minute des participants à une randonnée ont une incidence sur les finances du club : une personne qui ne se présente pas bloque une place qui aurait pu être attribuée à quelqu'un d'autre.

- le «Pass Découverte» :

Nous avons constaté que certaines personnes bénéficiant d'un Pass Découverte ne se présentent pas le jour de la randonnée, sans nous en avoir prévenu.

C'est le club qui avance le montant correspondant, et cette dépense reste à sa charge.

Il est donc fait appel à la responsabilité de chacun afin que nous soyons informés de toute annulation dans les meilleurs délais.

- les «licences» :

Nous avons constaté que certains règlements de licences interviennent tardivement.

Il serait souhaitable qu'ils soient effectués dès la première randonnée.

La parole est ensuite donnée à l'assemblée.

- M. VICROBECK :

* concernant les licences : il rappelle que, conformément au fonctionnement de Fédération Française de Randonnée, la saison débute de 1er septembre et se termine le 31 août.

Il convient de veiller à ce que les règlements des licences soient effectués dès la première randonnée.

* concernant le Pass Découverte : il indique que dans l'hexagone le règlement est effectué par virement bancaire, Hello Asso, ou par TPE, afin d'éviter les difficultés liées aux inscriptions non honorées.

- Gérard BOUHOT : précise que très peu de personnes effectuent actuellement leur règlement par virement, ce qui constitue une difficulté.

- Marie-George REGAL : Pourquoi le club n'a pas fait de demande de subvention

- le Président : une demande de subvention est faite avec présentation d'un projet, accompagné d'éléments justificatifs. L'absence de projet suffisamment construit explique qu'aucune demande n'a été déposée cette année.

Ce rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

V – PROJET D'ACTIVITES

Présenté par Gérard BOUHOT

Il présente de façon détaillée le planning prévisionnel des randonnées pour la prochaine saison. Ce planning a été préparé par un groupe de travail composé essentiellement de membres du Conseil d'administration.

Voici quelques actions envisagées :

- Mise en place d'une formation interne destinée aux adhérents volontaires, pour renforcer l'équipe d'encadrement.
- Participation aux actions organisées par la DSCVA de Saint-Joseph : tenue de stand lors de la journée des associations de la ville de Saint-Joseph.
- Participation aux actions organisées par le Comité de la Randonnée Pédestre qui nous seront proposées
- Organisation d'une journée Rando-Resto « Spécial Retraite », un jour de la semaine, avec les intéressé-e-s, en présence d'Alain TROTOUIN qui a initié cette journée
- Opération «entretien des sentiers»
- Opérations en faveur des jeunes scolaires
- Réalisation d'une vidéo de promotion des actions du club

Ce projet est mis aux voix et adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

V - QUESTIONS DIVERSES

Le Président donne la parole à l'assemblée.

- Christiane REMIR : demande si les conjoints peuvent participer au Séjour anniversaire.

7.

- Le Président : fait référence à l'Article 10 du Règlement Intérieur (alinéa 2) qui stipule que «pour prétendre participer à ce séjour, tout.e nouvel.le adhérent.e devra avoir participé à au moins 3 randonnées avant son inscription (prévue en janvier), cette mesure étant destinée à faciliter son intégration dans le groupe».

En conséquence, la condition sine qua non est l'adhésion au club.

Le Président invite les adhérents à adresser au club leurs propositions de destination pour le séjour anniversaire dans les meilleurs délais, et au plus tard au mois de décembre.

REGLEMENT INTERIEUR REVISE

Après concertation des membres du Conseil d'Administration, une révision du Règlement Intérieur s'avérait nécessaire.

Ce document a fait l'objet d'une projection vidéo, ponctuée d'explications de Gérard BOUHOT.

L'assemblée est alors interrogée

- M. VICROBECK suggère que certains articles soient complétés :

* article 2 - rajouter : «tout adhérent au RCVD doit produire une licence auprès de la Fédération Française de Randonnée»

«le renouvellement de l'adhésion doit intervenir dès la première sortie de l'année de reprise de la saison»

* article 3 - rajouter : « les participants ne prenant pas le car s'acquitteront d'une participation fixée au demi-tarif figurant sur la fiche technique»

Le document modifié est soumis aux voix et adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Il sera adressé ultérieurement aux adhérents.

Avant de clôturer la séance, le Président donne la parole à M. VICROBECK.

Ce dernier fait part du plaisir qu'il a eu à assister à notre Assemblée générale.

8.

Il souligne la place importante qu'occupe notre club au sein de la randonnée en Martinique, en le qualifiant de «club phare» du centre de la Martinique.

Il précise que notre club se situe au 2ème rang des clubs de Martinique en terme d'effectif.

En revenant sur la pyramide des âges évoquée dans le rapport d'activité, il formule plusieurs recommandations afin de favoriser le renouvellement des adhérents.

Il encourage le club à :

- organiser des randonnées inter-génération (l'objectif de la Fédération Française étant d'atteindre 500.000 licenciés),
- accueillir davantage de participants et en les sensibilisant à la pratique de la randonnée,
- poursuivre la diversification des activités proposées, comme le longe côte,
- développer les échanges et rencontres interclubs afin de créer davantage de liens entre les clubs,
- poursuivre le partenariat avec les établissements scolaires afin de sensibiliser les jeunes à la pratique de la randonnée et plus largement à la pratique d'un sport de plein air,
- travailler sur l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Il ajoute que les subventions sont aujourd'hui inexistantes, et que les financements sont redistribués par les comités sur la base de projets.

Il invite donc les clubs à bien structurer leurs projets afin de pouvoir bénéficier de ces financements.

Il est 17H59. L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance et invite les adhérents à partager la collation.

Le Président,
Romain PRIVAT

La Secrétaire
Josiane ADELE